

**Sonia WARGNY**  
**épouse CURAUT**

**AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON  
ACCOMPAGNES EN MECS :  
UN ENJEU EDUCATIF, UNE NECESSITE ETHIQUE**

**EXPERTISE TECHNIQUE**

**CAFERUIS - Année 2016**

# **SOMMAIRE**

<b><u>TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</u></b>	<b>3</b>
<b><u>INTRODUCTION</u></b>	<b>4</b>
<b><u>I -PRESENTATION DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL</u></b>	<b>4</b>
<b><u>II- DEMARCHE DIAGNOSTIC</u></b>	<b>5</b>
<b>A)Le champ relatif à l’expertise de terrain</b>	<b>5</b>
<b>B) Le champ relatif à l’expertise des politiques publiques</b>	<b>9</b>
<b>C) Le champ de l’expertise scientifique</b>	<b>11</b>
<b><u>III) PROBLEMATIQUE ET PRECONISATIONS D’ACTIONS</u></b>	<b>12</b>
<b><u>CONCLUSION</u></b>	<b>14</b>
<b><u>REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUES</u></b>	<b>15</b>
<b><u>TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES DE REFERENCE</u></b>	<b>16</b>
<b><u>ANNEXES</u></b>	<b>17</b>

## **TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>A.G.E</b>	Association Groupements Educatifs
<b>A.S.E</b>	Aide Sociale à l'Enfance
<b>C.A.S.F</b>	Code de l'Action Sociale et des Familles
<b>C CIV</b>	Code Civil
<b>CESEDA</b>	Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile des étrangers en France
<b>D.A.S.S</b>	Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
<b>F.T.D.A</b>	France Terre D'Asile
<b>M.E.C.S</b>	Maison d'Enfants à Caractère Social
<b>M.I.E</b>	Mineurs Isolés Etrangers
<b>OFII</b>	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
<b>O.P.P</b>	Ordonnance de Placement Provisoire

## INTRODUCTION

Je suis en poste de chef de service depuis août 2014 au sein de la Maison d'Enfants à Caractère Social « Jean Escudié » à BARCELONNETTE dans le département des Alpes de Haute Provence, établissement géré par une association parisienne d'action sociale et médico-sociale oeuvrant sur l'ensemble du territoire national dans le champ de la Protection de l'Enfance. J'ai réalisé mon expertise technique sur mon terrain professionnel. Je présenterai, dans une première partie, le contexte institutionnel dans lequel j'exerce mes fonctions de cadre intermédiaire.

Ma démarche-diagnostic, que je développerai dans une seconde partie, a été construite autour de trois champs d'intervention :

- le champ relatif à l'expertise de terrain où je ferai part de certaines de mes observations concernant un nouveau public en MECS "*les mineurs isolés étrangers*" que l'on appelle désormais *mineurs non accompagnés* suite à la demande du Garde des Sceaux.
- le champ relatif à l'expertise des politiques publiques concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés en France.
- le champ relatif à l'expertise scientifique autour de l'approche culturelle et transitionnelle de la prise en charge de ces mineurs.

La question centrale que je retiens est la suivante : *Comment proposer un accompagnement de qualité autour d'un projet personnalisé pour les mineurs isolés étrangers, dans une Maison d'Enfants à Caractère Social, en adéquation avec le projet d'établissement et en articulation avec le schéma départemental ?*

Je développerai, ensuite, dans une troisième partie quelques préconisations d'actions et axes de travail pour essayer de répondre aux besoins repérés dans l'établissement.

## I-PRESENTATION DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La Maison d'Enfants à Caractère Social « Jean Escudié » est gérée par l'A.G.E (Association de Groupements Educatifs) qui se caractérise par 60 ans d'accompagnement au service des jeunes en difficultés sociales, scolaires et familiales et au service des Conseils Départementaux de Paris, d'Île de France et de Provence.

L'A.G.E est une association à but non lucratif créée en 1954, mise en place pour concevoir, créer, administrer et animer tous les établissements et services d'aide ou de prise en charge des mineurs et de toute personne dont la situation appelle l'aide et la protection.

Elle est constituée de bénévoles qui composent le Conseil d'Administration et de salariés qui concourent à la réalisation de ses missions.

Son action se fonde sur des valeurs fortes d'accueil, d'humanisme, de respect, de laïcité, d'équité qui prévalent dans l'accompagnement éducatif, scolaire et/ou professionnel des personnes accueillies. Elle est gestionnaire de sept établissements et services implantés sur cinq régions réparties sur l'ensemble du territoire national pour les enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance et de plus de 560 places d'accueil.

Ouvert toute l'année, le Centre Educatif « Jean Escudie » accueille 40 jeunes, garçons et filles, à partir de 10 ans jusqu'à 21 ans, relevant uniquement de l'article 375 du code civil ou d'une prise en charge « jeune majeur ». Situé au 22 Chemin des Alpes à Barcelonnette, l'établissement est installé au coeur d'un vaste domaine regroupant des bureaux administratifs, trois unités d'hébergement, une unité pédagogique interne, un terrain de sport « City Stade » pour les sports collectifs, une salle de sports et d'espaces naturels d'une importante surface. Dans le cadre de son agrément, l'établissement met en œuvre les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance qui relèvent de la compétence des départements (Art L121-1 CASF). Sa mission principale de Protection de l'Enfance vise à « apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs qu' à leurs familles, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la moralité et la sécurité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, intellectuel et social » (Art L221-1 CASF).

Aussi, reprenant dans son projet (Juin 2013 ), les orientations de la réforme de la Protection de l'Enfance du 5 mars 2007, l'établissement souhaite, au-delà de sa mission première de Protection de l'Enfance, développer, chaque fois que possible, des actions de prévention et de soutien à la parentalité. La volonté constructive de l'établissement de participer aux priorités initiées par le schéma départemental en faveur de l'Enfance et de la Famille 2016-2020 du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence lui permettra de faire sienne les nouvelles orientations, notamment en termes de prévention et du soutien à la parentalité tout en continuant à adapter l'offre de service aux besoins des familles, des enfants et des mineurs en très grande difficulté.

**Le secteur de la protection de l'enfance est soumis depuis quelques années à des réformes de fond et de forme qui viennent réinterroger les pratiques et obliger les institutions à s'adapter.**

**Afin de cerner les enjeux de ces mouvements majeurs, je vous propose de conduire un diagnostic autour de trois axes d'expertise : une expertise de terrain, une expertise relative au champ des politiques publiques et une expertise scientifique.**

## **II- DEMARCHE DIAGNOSTIC**

**La démarche qui suit est issue d'observations de terrain, de recherches documentaires, de réflexions et d'échanges avec des usagers et des professionnels. Elle vise à objectiver autant que possible un certain nombre d'éléments issus de la pratique et du contexte institutionnel.**

### **A) Le champ relatif à l'expertise de terrain :**

La Maison d'Enfants à Caractère Social « Jean Escudé » est située sur le département des Alpes de Haute Provence, l'un des départements les moins peuplés de la région PACA.

L'établissement vit et évolue à Barcelonnette, ville de 3500 habitants située à 1132m d'altitude.

Le département 04 est doté d'une capacité de places en maison d'enfants supérieure à ses besoins ;

Tout en accueillant historiquement des enfants et des jeunes de Paris et d'Île de France pour des séjours favorisant un ressourcement ou une protection accrue en raison de l'éloignement du milieu d'origine, le Centre Educatif « Jean Escudé » a réaffirmé pleinement , à travers son projet institutionnel de juin 2013 , sa volonté d'être un acteur privilégié de la Protection de l'Enfance mise en œuvre par le département des Alpes de Haute Provence .

L'établissement fonctionne toute l'année pour faire face aux demandes d'accueil de l'ASE . Il dispose de 3 unités de vie dont 2 d'une capacité de 15 jeunes (mixtes) et d'une « villa » en centre ville de Barcelonnette, d'une capacité d'accueil de 10 jeunes ( groupe mixte de semi-autonomie) ayant pour objectif de les accompagner vers une autonomie sociale et professionnelle et donc pour la plupart de passer par une sortie de la collectivité et une mise en appartement avec un suivi extérieur régulier.

La structure possède une école interne, reconnue par l'Education Nationale avec 2 instituteurs spécialisés , un éducateur technique et un éducateur sportif . Elle s' adresse à des élèves de 11 à 18 ans en voie de déscolarisation ou qui ont des besoins de suivre un enseignement adapté ou spécialisé. Elle peut également accompagner des élèves étrangers non francophones nouvellement arrivés en France.

Je constate, au sein de l'établissement, une baisse d'activité qui est récurrente depuis 2013 .

Le nombre de journées annuelles à réaliser, fixé par le tarificateur, est de 14 200 .

Le rapport d'activité de 2013 fait état de 13 708 journées réalisées, celui de 2014 affiche 13 656 journées et pour celui de 2015 le nombre de journées réalisées s'élève à 13 393.

Depuis Juillet 2014, plus aucun jeune n'a été confié par le département d'implantation de la structure. Les dernières demandes d'orientation n'ont pu aboutir, la maison d'enfants ne pouvant répondre favorablement à la problématique des jeunes présentés .

Le Conseil Départemental du 04, malgré les démarches de l'établissement, reste fermé à tout placement pour des jeunes relevant de MECS sauf lorsqu'il s'agit de jeunes déstructurés qu'il n'arrive pas à placer.

Les jeunes admis au sein de la structure sont, majoritairement, originaires du département de Paris -Île de France (77% : Ville de Paris, Val de Marne, Seine et Marne, Seine St Denis) , les autres proviennent de la région PACA (Hautes Alpes, Var, Bouches du Rhône, Alpes Maritimes).

Face à des situations devenues difficiles , plusieurs fins de prise en charge ont été inévitables au cours de l'année 2015 : certains jeunes présentant des difficultés multiples (sociales, comportementales, médicales ou psychiatriques) ne parvenaient plus à s'adapter à la vie en collectivité et ne mettaient plus de sens à leur placement au Centre Educatif. Cela s'est traduit par un turn over important.

Parallèlement, la demande de placement pour des jeunes en provenance de Paris et de la région d'Île de France s'est faite moins importante, les services de l'ASE préférant d'autres modes de placement ou des structures plus proches pour travailler le soutien à la parentalité. Malgré cela, l'ouverture de l'établissement vers d'autres départements (PACA) demeure constante.

Une évolution du profil des jeunes accueillis au sein de la MECS « Jean Escudie » a pu être constatée ces derniers temps :

- des placements « tardifs » pour certains jeunes

- des jeunes beaucoup plus déstructurés avec des troubles du comportement
- des jeunes présentant des pathologies nécessitant des soins adaptés (addictologie, troubles psy...)
- quelques mineurs isolés étrangers d'origine diverse et variée au sein des groupes de vie, sans réels problèmes de comportement .

Dans un contexte de changements et d'évolution du secteur social, la MECS Jean Escudié a toujours veillé à garantir une non discrimination dans l'accueil des enfants et des jeunes.

L'établissement accueillait, en moyenne, ces dernières années entre 15 et 20 mineurs isolés étrangers qui ont pu s'insérer socialement et professionnellement, pour une habilitation de 40 jeunes.

Fin septembre 2015, l'établissement ne comptabilisait plus qu'un effectif de 28 jeunes.

L'année 2015 a été durement touchée par une baisse d'activité au sein de la structure de Barcelonnette malgré les relances adressées aux différents conseils départementaux.

L'établissement, face à un manque à gagner de 807 journées a sollicité les services de l'ASE afin que lui soit adressé des M.I.E ;

Depuis octobre 2015, une arrivée massive de M.I.E, notamment venant des départements de Seine et Marne et des Bouches du Rhône, a permis certes une remontée de l'activité.

Nous accueillons à ce jour 43 jeunes dont 31 M.I.E .

Il s'agit pour la plupart de jeunes africains, pakistanais et afghans dont la moyenne d'âge est de 16 ans et demi. Arrivés depuis peu de temps en France, ils ne connaissent pas la langue française et s'expriment dans leurs langues d'origine ou leurs dialectes.

Tous les professionnels de l'établissement ont dû, d'une manière ou d'une autre, adapter leurs pratiques à cette nouvelle population accueillie ; En effet, la non maîtrise de la langue française et les références socioculturelles éloignées des nôtres, imposent une écoute différente de leurs attentes et une adaptation spécifique de nos réponses.

L'accompagnement de ce nouveau public interroge nos pratiques professionnelles, tant sur le plan socio-éducatif, pédagogique, sanitaire que sur le plan administratif.

Comment proposer un accompagnement de qualité et un parcours personnalisé avec peu de moyens et de temps ?

Comment accueillir des mineurs et majeurs venant d'univers différents, dans un établissement qui s'attache à promouvoir des actions de qualité, un accompagnement personnalisé, respectueux, répondant à une éthique et à des valeurs humaines définies dans un projet associatif ?

Jusqu'alors l'établissement n'avait accueilli des M.I.E que manière sporadique.

Les M.I.E sont, en général, acteurs et volontaires, sérieux au niveau de l'insertion sociale et professionnelle ; ils adhèrent au cadre éducatif proposé sans poser de réels problèmes de comportement ; il pourrait donc paraître plus aisé de les accompagner ....

Ce qui a sans doute été une « première impression » se transforme aujourd'hui en vrai challenge pour les équipes éducatives et pédagogiques et plus largement pour l'ensemble du personnel de l'établissement.

**Les MIE comme tous les jeunes pris en charges par l'ASE, doivent faire l'objet d'un accompagnement éducatif, social, scolaire et /ou professionnel et sanitaire adapté.**

**Mais quelle est la politique mise en oeuvre par les pouvoirs publics pour exercer ses responsabilités en ce domaine ?**

### **B) Le champ relatif à l'expertise des politiques publiques :**

Le phénomène des mineurs isolés étrangers apparaît au milieu des années 1990 et a conduit depuis à de nombreux travaux de réflexion sur la question. L'arrivée de cette catégorie de population d'immigrés pose le problème de leur prise en charge et de leur protection.

La France retenait les dénominations « mineur étranger isolé » ou « mineur isolé étranger » selon l'importance donnée à l'un ou l'autre des qualificatifs : étranger/isolé.

Est isolée, une personne âgée de moins de 18 ans qui se trouve en dehors de son pays d'origine sans être accompagnée d'un titulaire ou d'une personne exerçant l'autorité parentale, c'est à dire, sans quelqu'un pour la protéger et prendre des décisions importantes la concernant.

Le Garde des Sceaux, en mars 2016, a signifié que la notion MIE sera dorénavant remplacée par l'expression « mineur non accompagné » pour être au plus près de la définition et, en conformité avec les normes européennes.

En septembre 2002, le dispositif expérimental dit « Versini » piloté par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) est mis en place à l'initiative de Dominique VERSINI alors Secrétaire d'État chargée de la lutte contre la précarité et l'exclusion. Financé initialement,

exclusivement par l'État, il prévoit une mise à l'abri des mineurs isolés étrangers et un premier temps d'accueil et d'orientation dans différents centres , avant une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Une étude sociologique commanditée par la Direction de la Population et des Migrations a été menée en 2002 par Angéline ETIEMBLE et a dressé les grandes lignes d'une typologie des causes de la migration qui recense les 5 types de parcours des mineurs isolés :

- Les « exilés » : ils fuient une région en guerre, les persécutions ou l'enrôlement forcé.
- Les « mandatés » : ils sont envoyés en Occident par leurs parents pour échapper à la pauvreté et étudier ou travailler pour envoyer de l'argent à leur famille.
- Les « exploités » : ils sont victimes de la traite des êtres humains (prostitution, vol, mendicité) ils sont contraints au travail clandestin et illégal.
- Les « fugueurs » : ils s'éloignent de leur famille ou d'une institution suite à des tensions ou à des mauvais traitements.
- Les « errants » : ils vivaient dans la rue dans leur pays d'origine et ont franchi plusieurs frontières au cours de leur parcours.

Pour les aider à s'insérer dans la société et que celle-ci les intègre, l'État va faire bénéficier les MIE d'une protection. Ces mineurs sont, par de nombreux textes de lois, reconnus comme étant bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE ). La loi du 05 mars 2007 les a fait entrer formellement dans le domaine de la Protection de l'Enfance et donc dans la compétence des Conseils Départementaux, comme le précise l'article L.112-3 du CASF, s'agissant de jeunes « privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille » et ce, quel que soit leur nationalité ou leur origine.

La loi du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'Enfant permet de franchir une nouvelle étape dans une réforme affirmant d'une part la nécessité de centrer les interventions sur l'enfant, et d'autre part le rôle de l'État dans la protection des enfants les plus vulnérables . Le texte donne une base législative au dispositif de répartition des mineurs non accompagnés afin de tenir compte de l'intérêt de l'enfant et de la nécessaire péréquation à réaliser permettant de garantir la solidarité nationale.

**Mais ces jeunes, que l'on classe dans une "catégorie" nommée MIE, ne se résument pas qu'à cela. Leur prise en charge suscite des interrogations spécifiques, mais apporte également des forces et richesses parfois inattendues.**

**Quelle est l'approche culturelle et transitionnelle dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers ?**

### **C) Le champ de l'expertise scientifique :**

Chaque année, des mineurs isolés étrangers, arrivent ou restent en France sans leurs parents, sous un statut administratif et social plus ou moins précaire.

La rencontre avec l'autre, porteur d'une culture, de croyances et de valeurs différentes des nôtres, vient inévitablement questionner notre manière d'être face à ce dernier.

*« En tant que professionnels, qu'êtres culturels, cette rencontre est parfois déroutante : elle met à mal nos repères et nos pratiques de terrain et nous met face à nos limites dans nos modalités de penser et d'agir »* explique **Sophie N'DIAYE**, psychologue sociale à IMAJE SANTE .

Selon **Marie Rose MORO** , psychologue clinicienne, *« L'approche culturelle consiste à comprendre pour mieux accueillir, pour mieux les accompagner dans la vie quotidienne, les éduquer, les soigner... Une meilleure compréhension de l'expérience subjective de ces jeunes nécessite une adaptation prenant en compte la dimension transculturelle, leur vécu pré, per et post migratoire. »*

Notre monde d'aujourd'hui se caractérise par un ensemble de populations, de cultures diverses qui ont en commun des valeurs sociétales, le respect mutuel, la place de l'homme,...et mettent en avant la volonté de vivre ensemble avec les différences.

La différence permet de sortir de soi-même ; ce qui prime , c'est de comprendre l'importance de la Culture, de chacun, d'ici ou d'ailleurs, de sa prégnance sur chacun de nous, de la façon dont chacun la vit et l'appréhende .Le mélange des cultures et l'art de vivre ensemble est souvent une expérience enrichissante.

Avec ou sans la barrière de la langue qui peut être un obstacle aux échanges, ces rencontres avec l'autre sont aussi l'occasion d'une réflexion sur soi-même et sur le monde dans lequel nous vivons. Comprendre nos différences plutôt que nous y heurter est à la base d'une démarche de soutien ; c'est pourquoi il faut avoir en tête que les jeunes étrangers dont il est question ici, ont grandi, ont été éduqués dans un autre contexte culturel, beaucoup plus traditionnel et

communautaire que le nôtre, même s'il est lui aussi en profonde mutation, traversé par des tensions, des violences parfois.

Les relations entre populations de cultures différentes ont toujours existé, avec leur cortège d'incompréhensions, de conflits, de mélanges et d'enrichissements.

**Une réflexion globale associant l'ensemble du personnel devrait être menée concernant l'avenir de l'établissement, le projet de prise en charge et le fonctionnement quotidien de la structure afin de pérenniser l'activité de la MECS et en tenant compte des orientations du schéma départemental.**

### **III) PROBLEMATIQUE ET PRECONISATIONS D' ACTIONS**

Comment proposer un accompagnement de qualité autour d'un projet personnalisé pour les MIE dans unes MECS en adéquation avec le projet d'établissement et en articulation avec le schéma départemental ?

L'évolution et les perspectives de la MECS "Jean Escudié" doivent faire l'objet d'une réflexion au sein de l'association dans le souci de s'adapter aux besoins des départements (y compris le département d'implantation) dans l'intérêt des jeunes accueillis et accompagnés dans leur évolution.

**Préconisations d'actions et axes de travail :**

**Trois axes majeurs se dégagent de ce travail d'expertise :**

1°) Améliorer l'offre de services en interne pour proposer des réponses individualisées, réalistes et adaptées à la problématique de chacun des jeunes accueillis

\* adresser des questionnaires de satisfaction aux jeunes : il s'agit de recueillir leur point de vue sur la qualité des services rendus depuis leur admission et de les associer à l'amélioration de leur prise en charge.

\* promouvoir des formations : il semble nécessaire aux salariés de développer leurs compétences , de s'enrichir de savoirs au regard de l'évolution du public accueilli

\* favoriser l'analyse des pratiques : l'instauration de groupes d'échanges périodiques, animés par un intervenant extérieur, pourrait aider les équipes à partager et co-construire

\* mettre en place l'exercice du droit d'expression dont bénéficient les salariés pourrait leur permettre qu'ils puissent exprimer librement leur opinion sur les conditions d'exercice de leur travail en vue de faire émerger des avis, des souhaits

\* développer des nouveaux partenariats hors du champ social (préfecture, ambassade, DIRECCTE, service d'interprétariat ou de traduction, juristes....) pour se familiariser avec toutes les démarches administratives d'obtention de titre de séjour et d'autorisation de travail

\* accompagner les équipes à soutenir les jeunes et leur projet et à mener à bien les missions qui leur sont confiées en mobilisant le collectif autour de l'élaboration d'un Plan Annuel d'Equipe pour fédérer les équipes, reconnaître le travail accompli, valoriser les bonnes pratiques, renforcer les valeurs des équipes, faire ressortir les enjeux, les points de vigilance et de cohérence

2°) Optimiser l'opérationnalité du projet d'établissement, son évolution et son articulation avec le schéma départemental par la définition d'objectifs évaluables impliquant les préconisations de l'évaluation externe de juillet 2015

\* valoriser nos savoir-faire et nos savoir-être en dressant un état des lieux : le projet d'établissement, son identité, ses valeurs, ses compétences ( personnel qualifié..), ses ressources (internes et externes), ses moyens ( humains, matériels..)

\* identifier les caractéristiques de la population accueillie et les possibilités d'évolution de la structure :il s'agit d'identifier les besoins sociaux pour répondre aux besoins et attentes des enfants et des familles ,de prendre en compte l'environnement politique et institutionnel

3°) Développer une action de proximité en renforçant l'accueil d'enfants et de jeunes issus des départements de la région PACA

\*valoriser les « outils » de l'établissement en exploitant l'école interne et ses objectifs , en s'appuyant également sur le site géographique et en faire un atout (activités de montagne et de plein air...), un environnement qui permet de se ressourcer

\*communiquer davantage vers l'extérieur : il s'agit de développer la coopération avec différents partenaires ou intervenants sociaux et médico-sociaux du territoire. Cela nécessiterait de mettre en place un outil de communication plus pertinent afin d'être mieux repéré (création site internet, brochures...) d'organiser une journée *portes ouvertes* de l'école interne pour promouvoir le travail en partenariat...inviter les services de l'ASE...de différents départements .

## CONCLUSION

Forte d'une histoire et d'une expertise féconde, la Maison d'Enfants à Caractère Social « Jean Escudie » réunit autour de valeurs humanistes, de respect, de laïcité, d'équité, *des professionnels aux compétences diversifiées* et complémentaires pour réaliser *ensemble* des missions de service public, au bénéfice de personnes en difficulté d'adaptation, dans le cadre d'un pilotage des politiques publiques par l'État et les Collectivités Territoriales, sur un mode *contractuel* et *partenarial*. La baisse d'activités que l'établissement connaît depuis quelques années, nous incite à un développement de projets et à nous tourner vers d'autres horizons.

A ce jour, l'établissement comble ce déficit en accueillant des mineurs non accompagnés. Nous devons rester vigilants au niveau de l'accueil de cette population ; certains départements n'étant plus à même de supporter cette charge financière, demandent aux établissements de pratiquer un prix différencié, ce qui pose le problème de la qualité de la prise en charge .

L'établissement a commencé à établir un diagnostic en collaboration avec le département des Alpes de Haute Provence pour être force de propositions afin d'asseoir sa pérennité, et ainsi acquérir une certaine stabilité durant les quelques années à venir, en sachant que tout projet doit être évolutif.

L'établissement, n'étant pas dans son ensemble réfractaire au changement, amène par ce biais un côté positif non négligeable à prendre en compte.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

**BENOIT DE COIGNAC Agathe, BAUBET Thierry**, « *Transex et construction identitaire chez les mineurs isolés étrangers* », Revue Adolescence, T31 n°3, Octobre 2013, pp 613-623

**DEBRE Isabelle**, (Mai 2010), « *Rapport sur les Mineurs Isolés Etrangers* »

**GAULTIER Sydney**, « *Mineurs isolés étrangers : entre exil et placement* », Le Journal des Psychologues, n°318, Juin 2014, pp 55-59

**LÖCHEN Valérie**, (2013), « *Comprendre les Politiques Sociales* », 4ème Edition, pp136-153

**MORO Marie-rose**, « *Manifeste pour les Adolescents* », LE MONDE du 30 Août 2010

**POUTHIER Marine**, « *Pour un accompagnement transculturel, transitionnel des Jeunes Isolés Etrangers accueillis en France* », (Mai 2015), INFO.MIE

**RAHMETH Radjack, BENOIT DE COIGNAC Agathe, MORO Marie-rose**, « *Accueillir et soigner les mineurs isolés étrangers : une approche transculturelle* », Revue Adolescence, T30 n°2, Juin 2012, pp421-432 ; « *Enfants mineurs isolés* », Revue Adolescence, T32 N°3 , Septembre 2014, pp 531-539

**ROMEO Claude**, « *Mineurs isolés en exil : une approche transculturelle* », Les Petits Déjeuners de l'Observatoire de l'Asile et des Réfugiés », Compte Rendu du Colloque FTDA , 1er Mars 2011

## **TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES DE REFERENCE**

Ordonnance n°45-2658 du 02 Novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France

Loi n°2002-2 du 02 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Loi n°2002-305 du 04 Mars 2002 relative à l'autorité parentale

Loi n°2003-1119 du 26 Novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers et à la nationalité

Loi n°2006-911 du 24 Juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration

Loi n°2007-293 du 05 Mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance

Loi n°2007-1631 du 20 Novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile

Circulaire TAUBIRA du 31 Mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes  
Evaluation du dispositif relatif aux mineurs isolés étrangers mis en place par le protocole et la circulaire du 31 Mai 2013 : rapports publics de Juillet 2014

Circulaire interministérielle du 25 Janvier 2016 relative à la mobilisation des services de l'État auprès des Conseils Départementaux concernant les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur Famille et les personnes se présentant comme tels

Loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'Enfant

# ANNEXES (3)

## JEAN ESCUDIE

22, Chemin des Alpagnes - 04400 BARCELONNETTE  
Tél : 04 92 81 08 82 - Fax : 04 92 81 43 87

### ➤ Localisation :

L'établissement est situé à Barcelonnette (sous-préfecture).  
Cet établissement est doté de trois unités de vie dont une en centre ville de Barcelonnette.

### ➤ Fonctionnement :

L'établissement est ouvert toute l'année.

### ➤ Population accueillie :

40 enfants et adolescents(es) âgés de 10 à 21 ans dont des mineurs isolés étrangers. Ces jeunes relèvent des services de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, de la région parisienne et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### ➤ Modalités d'accueil :

Les candidatures sont étudiées sur dossier avant une visite de pré-admission.

### ➤ Habilitation et / ou conventionnement :

Aide Sociale à l'Enfance.

### ➤ Tarification :

Conseil Général des Alpes de Haute-Provence.

### ➤ Scolarité interne :

4 classes Education Nationale à effectif réduit  
quatre intervenants chargés de cours :  
- deux professeurs des écoles  
- un éducateur technique  
- un éducateur sportif.

### ➤ Objectifs :

Permettre le développement d'un projet éducatif personnalisé, adapté et cohérent.  
Favoriser les relations avec la famille.  
Assurer un soutien scolaire.  
Rassembler les fratries.  
Permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie et à l'insertion professionnelle.

### ➤ Moyens :

Scolarisation interne et externe.  
Stages professionnels.  
Mise en place d'activités sportives, culturelles et de loisirs.  
Accueil des familles.  
Soutien psychologique.

## CENTRE EDUCATIF

### ALPES de HAUTE-PROVENCE



### ➤ Accès :

GAP - SNCF et liaison en autocar.  
A 6 heures de Paris.  
(80 km de Digne et 68 km de Gap).



Le centre éducatif



Villa "La Reissolle"



Unité de Vie Othello

### ➤ Scolarité externe :

Primaire, secondaire et dans toutes les filières du dispositif de l'Education Nationale.





## DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel Qualifié</li> <li>- Professionnels aux compétences diversifiées et complémentaires</li> <li>- Savoir-Faire, Savoir-Etre</li> <li>- Association A.G.E. : 60 années d'existence</li> <li>- Ecole Interne</li> <li>- Internat</li> <li>-Infrastructure Sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eloignement géographique</li> <li>- Difficultés de recrutement</li> <li>- Manque de communication avec le Conseil Départemental du 04</li> <li>- Manque de maillage de compétences avec d'autres établissements</li> <li>- Détérioration de l'image de l'établissement</li> <li>- Etablissement non adapté pour accueillir des jeunes avec troubles associés</li> <li>- Architecture non adaptée (Unités de vie de 15 places)</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil des Mineurs Isolés Etrangers</li> <li>- Utilisation de la cuisine de l'établissement (capacité de 100 couverts) pour d'autres partenaires (écoles primaires de la Vallée)</li> <li>- Partenariat avec Collège/Lycée de Barcelonnette, le GRETA du 05 (Formation ETAPS), les C.F.A. du 04 et 05</li> <li>- Une des forces économiques du bassin de l'emploi de la Vallée de l'Ubaye</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rupture du lien avec le Département du 04</li> <li>- Restrictions budgétaires départementales</li> <li>- Baisse du prix de journée</li> <li>- Département du 04 doté d'une capacité de places en M.E.C.S. supérieur à ses besoins</li> <li>- Pas de candidatures d'enfants adressés par le 04</li> <li>- Manque de perspective associative</li> </ul>

**Sonia WARGNY**

**épouse CURAUT**

**TITRE : AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON  
ACCOMPAGNES EN MECS : UN ENJEU EDUCATIF, UNE NECESSITE ETHIQUE**

**RESUME :**

La prise en charge des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille relève des départements au titre de la Protection de l'Enfance.

La Protection de l'Enfance, par son sujet qui mobilise de nombreux affects nous oblige à questionner l' inconscient collectif. Elle mobilise de par sa complexité, de près ou de loin, de très nombreux acteurs.

Comment travailler la place du mineur non accompagné, la multiplicité de ses besoins, son parcours, son projet...., en sachant qu'elle doit être au centre de toute action institutionnelle.

L'augmentation du nombre d'accueil des MIE au sein de la MECS *Jean Escudié* amène les travailleurs sociaux à s'interroger sur la qualité de la protection que nous voulons et que nous pouvons véritablement mettre en œuvre.

Face aux évolutions sociétales, une mobilisation de tous les acteurs concernés de la Protection de l'Enfance est nécessaire pour accompagner le changement dans une démarche globale.

**MOTS CLEFS :** Mineurs Non Accompagnés, Accompagnement, MECS , Qualité,  
Schéma Départemental, Projet d'Etablissement